

HONORAIRES D'AGENCE

TRANSACTION SUR IMMEUBLES :

jusqu'à 100 000 € : 7% TTC*
au dessus de 100 000 € : 6% TTC*

LOCATION SUR LOCAUX D'HABITATION NUS (soumis à la Loi du 6 juillet 1989, art.5) :

Honoraires pour les prestations de visite, constitution du dossier et rédaction du bail

Charge locataire : 10€ TTC * /m²

Charge propriétaire : 10€ TTC* /m²

Honoraires pour la réalisation de l'état des lieux

Charge locataire : 3€ TTC */m²

Charge propriétaire : 3€ TTC* /m²

GESTION

Locaux d'habitation : 10% TTC * DES LOYERS

Garantie du paiement des loyers impayés: CONSULTEZ DIRECTEMENT L'ASSUREUR

* il est précisé que le taux actuel de la TVA de 20% est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale